

## Faites estimer votre bien

L'agence

AMS procède à l'établissement de vos estimations et de vos AVIS DE VALEUR.

Nous sommes très régulièrement missionnés dans le cadre des successions ou des déclarations de patrimoine pour L'ISF, et plus généralement appelés pour définir la valeur des biens immobiliers de notre secteur.

Nous

établissons un document complet qui comprend deux volets d'évaluation et un relevé complet des surfaces.

Quand un mandat de vente nous est confié, nos estimations sont gratuites.